

**Séance du Conseil de Ville
du 29 août 2011 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 7 / 2011**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 6 du 27 juin 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Anna Lori Alemanni
 - Mme Valentina Alemanni
 - M. Same BERTHANE TEFAY et de son fils Ezana Christian WELDU
6. Crédit de Fr. 500'000.- pour la participation communale à la réalisation du nouveau quai de chargement marchandises CFF à la Ballastière
7. Développement de l'interpellation 3.06/11 - "La mendicité est une forme particulière de harcèlement moral et psychologique", UDC, M. Dominique Baettig
8. Développement de l'interpellation 3.07/11 - "Police locale : enjeux, avenir et moyens ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
9. Développement du postulat 4.07/11 - "Pour une tarification de l'eau sociale et écologique", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
10. Développement du postulat 4.08/11 - "Préparer la sortie du nucléaire", PS, M. Marc Ribeaud
11. Développement du postulat 4.09/11 - "Nettoyage de la ville le week-end", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
12. Développement de la motion 5.16/11 - "Faciliter la diffusion électronique des documents du Conseil de Ville", PCSI, M. Luc Dobler
13. Développement de la motion 5.17/11 - "Procédure pour l'acquisition de véhicules communaux", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
14. Développement de la motion 5.18/11 - "Parcage en ville de Delémont : que chacun y trouve son compte", PS, M. Grégoire Monin
15. Développement de la motion interne 5.19/11 - "Pas d'approximation, de généralisation dans le décompte des voix", UDC, M. Dominique Baettig
16. Réponse au postulat 4.08/10 - "Modification du règlement sur les constructions - nouvelle version", CS•POP•Verts, M. Pepi Natale
17. Réponse à la motion 5.15/10 - "Stop au gaspillage du pétrole", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
18. Réponse à la motion 5.16/10 - "Politique foncière communale", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
19. Réponse à la motion 5.17/10 - "Pour des achats publics équitables", PS, M. Jude Schindelholz
20. Réponse à la motion 5.18/10 - "La Commune doit informer ses locataires convenablement", PS, M. Alphonse Poupon
21. Réponse à la motion 5.01/11 - "Favorisons la consommation de l'eau du réseau", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
22. Réponse à la question écrite 2.08/11 - "Quel tourisme veut vraiment la Ville de Delémont ?", UDC, M. Dominique Baettig

23. Réponse à la question écrite 2.09/11 - "Accidents de la circulation impliquant les cyclistes ou les piétons", PS, Mme Murielle Macchi
24. Réponse à la question écrite 2.10/11 - "Suivi énergétique des bâtiments communaux", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
25. Réponse à la question écrite 2.11/11 - "La politique d'urbanisme de Delémont peut-elle être qualifiée de durable ?", CS•POP•Verts, M. Cédric Linder
26. Réponse à la question écrite 2.12/11 - "Les accidents blessant des piétons et des cyclistes sont-ils en augmentation à Delémont ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
27. Réponse à la question écrite 2.13/11 - "Station gaz naturel carburant", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
28. Réponse à la question écrite 2.14/11 - "Appartements adaptés pour familles avec un enfant ou un adulte handicapé", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
29. Réponse à la question écrite 2.15/11 - "Chauffages électriques et boilers : vers un usage plus rationnel de l'électricité", PS, M. Marc Ribeaud
30. Développement de la résolution 1.02/11 - "Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève / Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle", PS, M. Marc Ribeaud
31. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en particulier Mme Esther Gelso, qui siège pour la première fois en qualité de conseillère communale. Il donne lecture d'une résolution déposée par le Parti socialiste intitulée "Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève-Lausanne-Bienne-Delémont-Bâle" et la met en circulation. En dernier lieu, il soumet une modification de l'ordre du jour, à la suite de la demande de MM. Dominique Baettig, Jude Schindelholz et Grégoire Monin de reporter les points 7, 14, 15, 19 et 22 à la prochaine séance.

DECISION : le report des points 7, 14, 15, 19 et 22 à la prochaine séance est accepté.

2. APPEL

37 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, M. Pierre **Chételat** et Michel **Frossard**, scrutateurs, Mme Sylvianne **Mertenat**.

Conseil de Ville

Mme, M., Philippe **Ackermann**, David **Asséo**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Grégoire Monin est remplacé par Mme Rébecca **Léna**

M. Dominique Baettig est remplacé par M. Pascal **Schaffner**

Mme Francine Chollet est remplacée par Mme Yeter **Dincarslan**

M. Jude Schindelholz est remplacé par M. Marc **Ribeaud**

M. André Ackermann est remplacé par M. Asaël **Droz**

M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Luc **Bron**

Sont excusés

Mme, M., Mehmet Ali Celik, Anne Froidevaux, Gilles Loutenbach, Anne Seydoux.

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

3. PROCÈS-VERBAL NO 6 DU 27 JUIN 2011

Le procès-verbal no 6 du 27 juin 2011, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

Rectificatif du procès-verbal no 6 du 27 juin 2011 :**8. MESSAGE AU CORPS ÉLECTORAL RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE LA COMMUNE MUNICIPALE (ROCM)**

Page 63

...

DECISION : la proposition de M. Alphonse Poupon, PS, ... est rejetée par 18 voix contre 17.

4. QUESTIONS ORALES

M. Didier Schaller, PDC-JDC, revenant sur l'achat du bus scolaire accepté par le Conseil de Ville en mai 2011, souhaite connaître le montant de la participation cantonale à cette acquisition, estimant qu'il devrait dépasser la moitié du coût, vu que ce véhicule est destiné en premier lieu à des classes du ressort cantonal.

Mme Esther Gelso indique qu'une demande de subvention a été adressée en juillet dernier au Canton. A ce jour, malgré deux rappels, sa décision n'est pas encore connue mais le dossier suit son cours.

M. Didier Schaller est partiellement satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que la Commune, lors de deux **matches de football opposant Delémont à certains clubs**, a conseillé aux commerçants de la ville de fermer leur terrasse et, pour les commerçants de la gare, de fermer leur magasin. M. Chételat se demande si d'autres mesures pourraient être appliquées, qui éviteraient une baisse du chiffre d'affaires pour les commerçants. De plus, il souhaite savoir qui paiera les renforts de police et les dégâts provoqués en ville, que les agents n'ont pas pu empêcher. A son avis, les équipes dont les supporters provoquent des débordements devraient être interdites ou disqualifiées, même si cette décision n'est pas de compétence communale, et le train des supporters pourrait être stoppé à proximité du stade.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que la Ville a agi par prévention auprès des commerçants, en les informant que des déprédations pouvaient survenir lors de matches à risque. Par ailleurs, certaines villes obligent leurs clubs à participer financièrement à la réparation des dégâts. De plus, de l'avis de M. Kohler, l'arrêt spécifique d'un train aux abords de La Blancherie poserait des problèmes de sécurité ferroviaire. M. Kohler compte sur le bon sens des commerçants pour prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter les déprédations.

M. Pierre Chételat est partiellement satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, revenant sur la **baisse d'impôt envisagée par le Canton** afin d'améliorer son attractivité, souhaite connaître les répercussions de cette réforme sur les finances communales, d'autant que Delémont accuse déjà un endettement conséquent et se trouve dans une situation difficile. Elle s'interroge sur les prestations qui seraient touchées par cette baisse fiscale, de même que sur les répercussions éventuelles sur le processus d'agglomération ou de fusion. De même, le Conseil communal est-il associé aux débats liés à cette réforme et qu'en pense-t-il ?

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'à ce jour, même si elles ne sont pas encore connues, les propositions touchant aux impôts provoquent l'inquiétude de l'Exécutif, vu qu'elles engendreraient une baisse des rentrées fiscales de plusieurs millions de francs pour Delémont. De l'avis de M. Kohler, ce projet ne serait pas acceptable à court terme et rendre la région attractive ne doit pas forcément passer par une baisse de recettes fiscales pour les communes. S'agissant de Delémont en particulier, M. Kohler rappelle les mesures importantes prises pour réduire les dépenses, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Pour faire valoir son avis, l'Exécutif attend donc le projet concret qui suscitera probablement un débat nourri, vu les conséquences qu'engendrerait une fiscalité moins lourde.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, revenant sur le **match Delémont - St-Gall**, lors duquel un dispositif policier a été mis en place, indique que des Delémontains, pas forcément supporters de l'équipe locale, ont provoqué ceux de l'équipe adverse, ce qui a presque conduit à des bagarres. Il s'interroge donc sur les mesures policières pour contrôler et surveiller des gens de la région susceptibles de profiter de telles situations pour provoquer des rixes, des enfants pouvant également être pris à partie.

M. Pierre Kohler confirme que les mesures de sécurité, sous l'égide de la Police cantonale, concernent toutes les personnes ayant un comportement inadéquat. Ces mesures, parfois confidentielles, ne peuvent pas être citées mais elles ont permis d'émettre des sanctions, M. Kohler rappelant en outre que le nombre de personnes concernées est très limité.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

M. David Asséo, CS•POP•Verts, relève que le chemin reliant la route du Marché-aux-Chevaux et la rue du Temple, traversant la place de jeux Sur-le-Mergé, est régulièrement emprunté par des véhicules privés (voitures et camionnettes) pour l'apport de matériel au Centre réformé. Cette circulation abîme le chemin et gêne les habitants des immeubles voisins, en particulier durant la nuit. Dès lors, M. Asséo s'étonne de l'élargissement de la route récemment réalisé et pris en charge par la Paroisse réformée, ce qui incite les automobilistes à rouler plus vite qu'avant. Aussi, M. Asséo se demande si l'utilisation du chemin par des véhicules est autorisée et légale et si d'autres solutions ont été examinées. Il demande également si l'Exécutif est prêt à limiter autant que possible le passage de véhicules motorisés et à prendre des mesures strictes, éventuellement par l'intermédiaire de la Paroisse réformée, pour limiter les nuisances pour le voisinage.

Mme Françoise Collarin, confirmant le mauvais état du chemin avant sa réfection, informe qu'il est emprunté par l'Association les Cartons du cœur et que des pavés engazonnés ont été installés pour le rendre stable. Afin de limiter la circulation, ce passage est barré par une chaîne sur la route du Marché-aux-Chevaux, une seule entrée pour piétons étant par ailleurs ouverte depuis la rue du Temple. En outre, Mme Collarin rappelle la volonté du Conseil communal de favoriser les accès pour les personnes à mobilité réduite et pour les transports de marchandises jusqu'au Centre réformé. En ce qui concerne la limitation de la circulation, Mme Collarin est d'avis qu'un panneau pourrait être posé. L'entretien du chemin est une nécessité, le Centre réformé étant un lieu fréquenté toute la journée. Elle souligne encore le souci de l'Exécutif de maintenir la place de jeux.

M. David Asséo n'est pas satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, en sa qualité de membre de la Commission de gestion et de vérification des comptes, rapporte que le FRED réfléchit à une éventuelle vente de l'ensemble de son parc immobilier, qui représente le tiers des placements. Mme Macchi met en exergue les investissements immobiliers, qui contribuent à stabiliser le taux de couverture des caisses de pension et qui assurent une part importante des revenus fixes nécessaires au paiement des pensions. Elle souhaite donc connaître les arguments du Conseil communal quant à cette possible vente.

M. Pierre Kohler, maire, confirme qu'une réflexion est en cours quant à la gestion des biens du FRED, notamment en ce qui concerne la part des actions, de l'immobilier et des nouveaux instruments financiers. En ce sens, une analyse a démontré qu'une part importante de l'immobilier nécessiterait des investissements conséquents. Ainsi, le FRED pourrait se départir des immeubles actuels pour investir dans un fonds immobilier ou dans de nouvelles constructions, comme des logements, la HEP-BEJUNE ou le CREA, par exemple, offrant des rendements plus importants. M. Kohler précise que les biens du FRED concernent pour près de 40 % l'immobilier, ce qui est contraire aux directives en matière de LPP, qui préconisent une part de 30 % au plus. Toutefois, M. Kohler met en évidence la bonne gestion du FRED, dont le taux de couverture dépassait 95 % avant la chute récente de la Bourse. Il juge également la politique du FRED comme étant bonne, l'immobilier ayant l'avantage d'être investi dans la région, Courroux, Courrendlin et Vicques faisant également partie de la Caisse de pension. Les résultats de cette étude sont donc attendus.

Mme Murielle Macchi est satisfaite.

5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'octroi de l'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Anna Lori Alemanni
- Mme Valentina Alemanni
- M. Same BERHANE TESFAY et de son fils Ezana Christian WELDU

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CRÉDIT DE FR. 500'000.- POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE À LA RÉALISATION DU NOUVEAU QUAI DE CHARGEMENT MARCHANDISES CFF À LA BALLASTIÈRE

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que l'actuel quai de chargement des CFF sera détruit pour que le site puisse accueillir le campus tertiaire. Comme le Conseil communal estime nécessaire de conserver un quai en ville, un accord a été trouvé avec les CFF pour la construction d'un nouveau quai à la Ballastière, dont le coût s'élèvera entre 1 et 1.5 million de francs. Après négociations, la Ville participera à cette construction par une contribution forfaitaire et unique de Fr. 500'000.-, objet du présent crédit, qui est, de l'avis de M. Kohler, une très bonne opération. Il considère son emplacement futur comme étant approprié, vu le transport de marchandises diverses assuré par les CFF.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, informe que son groupe acceptera ce crédit, dans un but de cohérence avec les décisions antérieures liées au site de la gare aux marchandises. A son sens, cette construction améliorera la sécurité routière et facilitera l'accès depuis l'A16 et la RDU. Cette opportunité doit être saisie, vu que les CFF cherchent à réduire au maximum ce genre d'infrastructure dans les régions périphériques.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, rapporte que son groupe acceptera le crédit. Il souhaite toutefois savoir si une convention au sujet du quai a été conclue entre la Municipalité et les CFF pour éviter ultérieurement sa transformation, son déplacement ou son démantèlement. Si tel est le cas, elle devrait à son sens être mentionnée dans les documents.

M. Pierre Chételat, PLR, indique que son groupe est également favorable au crédit. Toutefois, il se demande si le quai pourrait être réalisé une fois la décision liée à l'implantation du campus tertiaire connue, ce qui éviterait des dépenses en cas de construction de la HEP-BEJUNE / HE-Arc dans un autre lieu.

M. Pierre Kohler, maire, précise qu'aucune convention n'a été conclue, tout en estimant que les CFF renonceraient à un tel investissement pour une courte durée d'utilisation. En revanche, l'acte de vente précise que la Commune participera au coût global par une contribution forfaitaire de Fr. 500'000.-. Répondant à M. Chételat, M. Kohler rappelle que le peuple devra se prononcer sous peu sur un changement de zone et que les discussions liées à la future implantation du campus sont déjà très avancées. En cas de non-réalisation, le site pourra être affecté à une autre utilisation mais la Ville souhaite que le nouveau quai de chargement se concrétise rapidement, le nouvel emplacement étant mieux adapté à ce type d'activités.

DECISION : le crédit de Fr. 500'000.- pour la participation communale à la réalisation du nouveau quai de chargement marchandises CFF à la Ballastière est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/11 - "LA MENDICITÉ EST UNE FORME PARTICULIÈRE DE HARCÈLEMENT MORAL ET PSYCHOLOGIQUE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

Point reporté.

8. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.07/11 - "POLICE LOCALE : ENJEUX, AVENIR ET MOYENS ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relevant les nombreuses interrogations dont fait l'objet la Police locale depuis plusieurs années, indique que ses missions évoluent, notamment avec le nouveau Code de

procédure et la gestion des poursuites, ce qui génère un accroissement du travail et une réduction de la présence en ville. Il s'interroge sur l'avenir du corps de police, dont la collaboration avec Courroux ne semble pas donner satisfaction, et rappelle ses doutes quant à cette collaboration, entre autres en raison des deux supérieurs de l'agent de cette commune. De plus, il espérait que l'engagement d'un jeune agent procure une présence accrue sur le terrain, ce qui semble relativement difficile, et que cette collaboration permette de créer une police intercommunale couvrant la couronne delémontaine, ce qui ne s'est pas concrétisé. M. Nicoulin se demande ce que deviendra la Police dans le cadre de l'agglomération ou de la fusion, dont la concrétisation accroîtra le territoire couvert par la Police. D'autre part, une réflexion est en cours au niveau cantonal en vue d'une fusion avec les polices de Neuchâtel, canton dans lequel les polices communales et cantonale ont fusionné. Que deviendrait la Police locale dans cette nouvelle organisation ? De l'avis de M. Nicoulin, ce sujet devrait être débattu par la Commission de la mairie, qui se réunit rarement, raison pour laquelle il interpelle le Conseil communal.

M. Pierre Kohler, maire, confirme que de nouvelles tâches sont attribuées à la Police locale et qu'une analyse les concernant est en cours. Il précise que la collaboration avec Courroux en matière de police a été interrompue car elle ne donnait pas satisfaction. De plus, vu les différentes interventions du Conseil de Ville en matière de parcage, de déchets ou de nuisances sonores, la Ville collabore avec une entreprise de sécurité privée.

Dans le cadre de la réflexion sur le regroupement des polices, M. Kohler informe avoir rencontré M. Olivier Guéniat, commandant de la Police cantonale, qui lui a exposé l'ensemble des problèmes se posant au niveau des deux polices. Dans le cadre de cette réflexion, la Ville est représentée dans les différents groupes de travail par le Commissaire et ils sont chargés de débattre de l'ensemble de cette problématique, dont les questions soulevées par M. Nicoulin. Les résultats de cette étude seront transmis au Gouvernement, sachant que le Parlement est compétent pour décider de la fusion des polices. M. Kohler rappelle la fusion des polices déjà réalisée par M. Guéniat dans le Canton de Neuchâtel, qui semble être efficace. Il précise également les difficultés rencontrées principalement par la Police cantonale en raison de tâches dont la réalisation nécessiterait une augmentation des effectifs ou une réorientation des priorités.

M. Kohler indique que l'Exécutif est ouvert au dialogue pour ce projet, le but étant d'améliorer la sécurité des citoyens et des biens, d'offrir une police de proximité efficace et d'assurer une bonne collaboration entre les polices cantonale et communales. Par l'intermédiaire de la Commission de la mairie, le Législatif sera informé en temps voulu.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est satisfait.

9. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/11 - "POUR UNE TARIFICATION DE L'EAU SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, par ce postulat, demande à la Ville de s'approcher de l'Exécutif prévôtois pour participer à une étude de faisabilité concernant une tarification sociale et écologique de l'eau, le Législatif de cette commune ayant accepté un postulat similaire en mars 2011. Rappelant la déclaration "L'eau, un bien public" signée par Moutier et Delémont en 2007, M. Martinoli souligne qu'à Delémont, le mètre cube d'eau s'élève à Fr. 2.-, à quoi s'ajoute une redevance mensuelle selon le calibre du raccordement.

A titre d'exemple, M. Martinoli cite la commune française de Libourne, comptant 25'000 habitants, qui applique les tarifications suivantes :

- 0 à 15 m³ : eau vitale facturée à 10 cts d'euro/m³ ;
- 16 à 120 m³ : eau utile facturée à 70 cts d'euro/m³ ;
- 121 à 150 m³ : eau de confort facturée à 75 cts d'euro/m³ ;
- 151 m³ et plus : eau facturée à 83 cts d'euro/m³.

La consommation moyenne suisse s'élevant à 60 m³ par année pour les ménages et à 150 m³ en incluant les industries, M. Martinoli suggère cette tarification différenciée vu que les réserves d'eau potable sont en diminution. Rappelant que Delémont a subi des pénuries d'eau en 2003 et 2009, M. Martinoli relève la nécessité de préserver cette ressource et d'éviter son gaspillage. A son sens, une tarification selon l'exemple ci-dessus serait possible, ce qui impliquerait l'installation d'un compteur dans chaque appartement. Elle permettrait aussi de faire pression sur les industries utilisant de grandes quantités d'eau, sachant que des exceptions pourraient être décidées, pour les agriculteurs notamment. D'autre part, du point de vue social, ce processus assurerait l'accès à l'eau à un coût supportable pour les personnes défavorisées et pour les familles.

Soulignant que, selon les statistiques, la consommation d'eau est en constante diminution, M. Martinoli indique que le financement du Service des eaux devra être assuré, ce service devant s'autofinancer. En conclusion, M. Martinoli estime que cette tarification différenciée permettrait de rendre la population attentive à l'importance d'économiser l'eau et de garantir à tous un accès à cette ressource vitale.

M. Pierre Brulhart, rappelant les adaptations du tarif de l'eau décidées en début de législature, informe que le Conseil communal acceptera le postulat. Des contacts réguliers ont lieu avec Moutier, en particulier en ce qui concerne les interconnexions des réseaux, qui existent déjà avec Soyhières et Rossemaison. Le Conseil communal souhaite poursuivre cette démarche avec Courroux, Moutier et Courtételle, où les discussions sont très avancées. S'agissant de la tarification différenciée, M. Brulhart s'y déclare favorable, bien que des compteurs individuels, comme pour l'électricité, ne soient pas installés dans les immeubles. Les conclusions de l'étude menée par Moutier seront présentées au Conseil de Ville en temps utile.

DECISION : le postulat 4.07/11 - "Pour une tarification de l'eau sociale et écologique", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli, est accepté à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

10. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/11 - "PRÉPARER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, estime que des potentiels d'économie d'énergie existent non seulement dans l'industrie et le commerce mais également dans les ménages. A son avis, les Services industriels, proches des clients, sont les mieux à même de les conseiller en vue de la réalisation d'économie, du fait qu'ils doivent avoir une attitude commerciale neutre. Il s'agit maintenant de passer d'une logique de croissance à une logique d'efficacité et de réduction de la consommation d'énergie, sans compromettre la fiabilité des réseaux et des services à la population. M. Ribeaud estime qu'à terme, pour l'eau, l'électricité et le gaz, le mode de rémunération du service à la clientèle devra être revu. Pour l'heure, la démarche doit consister à inciter les consommateurs à mesurer leur consommation et à évaluer les potentiels d'économie. En dernier lieu, il souligne que ce postulat entre dans le cadre de la collaboration avec les communes de Porrentruy et Fontenais.

M. Pierre Brulhart indique que ce postulat entre également dans le cadre du programme *Energie* du Réseau des villes de l'Arc jurassien, avec lequel les étiquettes énergétiques des bâtiments communaux ont été réalisées. Un exercice similaire est prévu pour les bâtiments privés, par des actions d'information et d'autres aspects liés à l'isolation ou l'assainissement d'immeubles, et il concernera l'énergie et l'eau potable. Il invite donc le Conseil de Ville à accepter ce postulat.

M. Pierre Chételat, PLR, se basant sur la procédure appliquée à Porrentruy pour le formulaire display, estime que la réalisation de ce postulat, vu l'analyse des données par un fonctionnaire, engendrera des coûts conséquents. De plus, il rappelle l'acceptation récente, par le Conseil de Ville, de la collaboration avec Porrentruy et Fontenais dans le domaine énergétique, qui a engendré une augmentation de Fr. 20'000.- de la rubrique énergétique. M. Chételat estime que ce genre de démarche doit s'opérer individuellement, soulignant d'autres mesures d'encouragement, notamment le Centime climatique ou la Fondation bâtiments. Aussi, le groupe PLR refusera ce postulat.

M. Pierre Brulhart précise que l'exactitude des informations inscrites dans le formulaire display n'est pas vérifiée, l'étiquette étant établie sur la base des renseignements fournis en un temps minime, à l'aide d'un logiciel. Ce travail, pour les Services industriels, n'est pas considéré comme très important.

DECISION : le postulat 4.08/11 - "Préparer la sortie du nucléaire", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté par 21 voix contre 5.

11. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/11 - "NETTOYAGE DE LA VILLE LE WEEK-END", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelant les nombreuses interventions du Conseil de Ville au sujet des déprédations commises en fin de semaine, souhaite, par son postulat, influencer le comportement de certains et les responsabiliser ou les sensibiliser à la problématique des détritrus. Il souligne que de nombreux jeunes cherchent des emplois parallèlement à leurs études et que le nettoyage des lieux les plus fréquentés le week-end (quartier de la Gare, Vieille Ville, zone industrielle) pourrait leur être confié. M. Nicoulin estime que cette mesure contribuerait à sensibiliser en priorité la jeunesse, même si d'autres personnes jettent leurs détritrus dans des endroits inappropriés. Il précise que cette mesure n'entend pas remplacer des postes de la Voirie, les emplois POC ou les TIG par des places de travail avec un statut

précaire mais qu'il s'agit d'un complément aux tâches de ce service. Quant au financement, M. Nicoulin est d'avis que la Ville pourrait solliciter les restaurateurs, les commerçants ou les propriétaires de débits de boissons proches des lieux régulièrement souillés pour le versement d'une contribution volontaire. Si cette variante ne fonctionne pas, un système d'amende ou de taxation pourrait être mis en place. M. Nicoulin invite le Conseil communal à examiner ces deux variantes.

Mme Françoise Collarin informe que le Conseil communal accepte ce postulat. Le ramassage des ordures dans les rues est à l'étude et des agents de sécurité œuvrent pour décourager le dépôt inapproprié de débris. De plus, Mme Collarin indique que des conventions existent avec McDonald et que cette démarche pourrait être élargie auprès d'autres commerces.

M. Alphonse Poupon, PS, rappelle avoir interpellé l'Exécutif en début d'année avec une question orale sur le même sujet. Il regrette de n'avoir pas été contacté par M. Nicoulin et informé de ce postulat avant son dépôt, tout en indiquant que son groupe l'acceptera.

DECISION : le postulat 4.09/11 - "**Nettoyage de la ville le week-end**", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

12. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.16/11 - "FACILITER LA DIFFUSION ÉLECTRONIQUE DES DOCUMENTS DU CONSEIL DE VILLE", PCSI, M. LUC DOBLER**

M. Luc Dobler, PCSI, par cette motion, souhaite donner la possibilité aux conseiller-ère-s de ville de recevoir les documents relatifs aux séances sur support papier ou par voie électronique, chacun ayant la possibilité, en cours d'année, de modifier le mode de transmission des dossiers.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le Conseil communal est favorable à cette motion.

M. Pierre Chételat, PLR, rapporte que son groupe acceptera cette motion, qui modernisera les échanges et engendra des économies de temps, d'argent et de papier. Il souligne que les parlementaires sont souvent équipés d'ordinateurs portables, smartphones ou tablettes, connectés à internet. Vu le nouveau site internet de Delémont, il est d'avis que les documents pourraient être accessibles dans une zone sécurisée, pour le Conseil de Ville ou les commissions communales. Il suggère de réaliser la motion en deux temps, en diffusant les documents sous forme papier et de manière électronique pour le Conseil de Ville et les commissions et, ultérieurement, de donner la possibilité à celles et ceux qui le souhaitent d'opter pour la voie électronique uniquement. Il conseille également que ce projet soit suivi par la Commission informatique, qui pourrait prendre en considération les améliorations suggérées par les destinataires et décider du moment opportun pour supprimer la version papier.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, salue cette démarche sur le plan écologique, pour autant que les destinataires n'impriment pas les fichiers reçus ou téléchargés.

DECISION : la motion 5.16/11 - "**Faciliter la diffusion électronique des documents du Conseil de Ville**", PCSI, M. Luc Dobler, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

13. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.17/11 - "PROCÉDURE POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES COMMUNAUX", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, rappelle les récentes acquisitions qui ont fait l'objet de débats nourris dans les commissions et au Conseil de Ville, au sujet notamment des marchés publics ou du mode de financement. Selon lui, chaque département ou service a ses propres procédures, d'où sa motion, qui vise à instaurer une procédure unique pour l'ensemble de l'Administration communale. Cette pratique, qui fixerait différents principes, fournirait bon nombre de réponses aux questions qui pourraient être posées par les Autorités.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le Conseil communal accepte cette motion, qui est, à l'heure actuelle, partiellement réalisée. En effet, les analyses demandées sont déjà menées par l'Exécutif, qui fixe divers critères avant d'effectuer un appel d'offres. M. Kohler relève que la Ville a acquis dans un intervalle restreint deux véhicules, dont le **bus scolaire** qui, grâce au processus appliqué, a permis une économie substantielle. Le Conseil communal entend fixer une procédure plus sélective que jusqu'à présent.

M. Pierre Chételat, PLR, revenant sur l'acquisition du bus scolaire, indique que, selon ses renseignements, le Service ASJEL n'a pas obtenu de conseils de la part des autres services communaux, ce qui prouve, à son sens, que la collaboration horizontale n'existe pas au sein de l'Administration

communale. Selon lui, ce problème devrait être approfondi, relevant que certains services procèdent plus régulièrement que d'autres à l'acquisition de véhicules. Finalement, M. Chételat informe que son groupe acceptera cette motion, pensant qu'une telle réflexion pourrait être menée pour d'autres achats, comme le parc informatique notamment.

M. Pierre Kohler, maire, infirme les propos de M. Chételat et souligne que la collaboration existe entre services. Le mode d'acquisition du bus scolaire proposé par M. Parrat, qui n'avait jamais été appliqué auparavant, a été favorablement accueilli par le Conseil communal et s'est révélé bénéfique, vu les économies engendrées.

DECISION : la motion 5.17/11 - "Procédure pour l'acquisition de véhicules communaux", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

14. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.18/11 - "PARCAGE EN VILLE DE DELÉMONT : QUE CHACUN Y TROUVE SON COMPTE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN**

Point reporté.

15. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERNE 5.19/11 - "PAS D'APPROXIMATION, DE GÉNÉRALISATION DANS LE DÉCOMPTE DES VOIX", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point reporté.

16. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.08/10 - "MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES CONSTRUCTIONS - NOUVELLE VERSION", CS•POP•VERTS, M. PEPI NATALE**

Mme Françoise Collarin, relevant la complexité des règles liées aux constructions, indique que la question de la densité, et son augmentation en particulier, devra être abordée, de manière globale, dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL). Par ailleurs, le Service UETP a consulté plusieurs communes de Suisse romande à ce sujet, parmi lesquelles aucune n'a supprimé cet indice. Actuellement, l'Association suisse pour l'aménagement local mène une étude visant à unifier cet indice au niveau suisse, action que Mme Collarin considère comme étant la plus appropriée pour résoudre la problématique en question. De plus, elle souligne la volonté du Conseil communal de s'aligner sur la position de la Confédération, qui suggère une densification des constructions, afin d'économiser le terrain à disposition, relevant de plus que les surfaces constructibles disponibles à Delémont deviennent rares. Elle invite donc l'auteur de la motion à patienter jusqu'à la révision du PAL, qui débutera lors de la prochaine législature.

17. **RÉPONSE À LA MOTION 5.15/10 - "STOP AU GASPILLAGE DU PÉTROLE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

Mme Françoise Collarin, rappelant que la politique actuelle du Conseil communal va dans le sens de la motion, indique que le plan directeur communal prévoit d'analyser chaque remplacement d'installation de chauffage dans les bâtiments communaux et de choisir soit un raccordement au gaz, soit le recours à un agent énergétique renouvelable. A ce titre, elle rappelle le chauffage aux pellets installé à la Colonie du Creux-des-Biches et au Collège prochainement et la chaudière à gaz installée à Saint-Georges. Pour les bâtiments privés et industriels, les services communaux recommandent le recours aux énergies renouvelables, Mme Collarin relevant toutefois que la Ville ne dispose pas d'enveloppe budgétaire permettant de soutenir de tels projets.

18. **RÉPONSE À LA MOTION 5.16/10 - "POLITIQUE FONCIÈRE COMMUNALE", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Pierre Kohler, maire, répondant aux motions 5.16/10 et 5.18/10, informe que suite à l'intervention du Législatif, la procédure de vente des immeubles communaux a été stoppée et les locataires informés qu'aucune vente n'aurait lieu en 2011. Si le Conseil communal envisageait à nouveau la vente de l'un de ses biens immobiliers, il présenterait sa vision globale, comme le requiert la motion 5.16/10. A ce sujet, M. Kohler indique que le Conseil communal dispose d'un inventaire des bâtiments avec leurs coûts et leurs recettes. Même si cet état n'est pas favorable à la Commune, l'Exécutif respecte la position du Conseil de Ville qui, dans sa majorité, n'est pas favorable à des ventes immobilières. M. Kohler précise qu'une

réflexion démarrera prochainement au sujet de la politique communale en matière de logements dont les projets d'acquisition ou de vente seront soumis au Législatif.

19. **RÉPONSE À LA MOTION 5.17/10 - "POUR DES ACHATS PUBLICS ÉQUITABLES", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

Point reporté.

20. **RÉPONSE À LA MOTION 5.18/10 - "LA COMMUNE DOIT INFORMER SES LOCATAIRES CONVENABLEMENT", PS, M. ALPHONSE POUPON**

M. Pierre Kohler, maire, ayant répondu à cette motion sous le point 18, n'a aucune remarque particulière à ajouter.

21. **RÉPONSE À LA MOTION 5.01/11 - "FAVORISONS LA CONSOMMATION DE L'EAU DU RÉSEAU", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Pierre Brulhart indique qu'en lieu et place d'eau en bouteille servie à l'Hôtel de Ville, la Ville a acquis une installation, à disposition à l'entrée de la cafétéria, raccordée au réseau d'eau. En effet, la mise à disposition de carafes, comme proposé dans la motion, demanderait une trop grande manutention. Les fonctionnaires communaux et conseiller-ères de ville ont reçu leur propre bouteille, qu'ils pourront utiliser lors de chaque rencontre.

22. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/11 - "QUEL TOURISME VEUT VRAIMENT LA VILLE DE DELÉMONT ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

Point reporté.

23. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.09/11 - "ACCIDENTS DE LA CIRCULATION IMPLIQUANT LES CYCLISTES OU LES PIÉTONS", PS, MME MURIELLE MACCHI**

Mme Murielle Macchi, PS, est satisfaite.

24. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.10/11 - "SUIVI ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI**

M. Emmanuel Martinoli CS•POP•Verts, est satisfait.

25. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.11/11 - "LA POLITIQUE D'URBANISME DE DELÉMONT PEUT-ELLE ÊTRE QUALIFIÉE DE DURABLE ?", CS•POP•VERTS, M. CÉDRIC LINDER**

M. Emmanuel Martinoli CS•POP•Verts, en l'absence de M. Cédric Linder, indique que ce dernier est satisfait.

26. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.12/11 - "LES ACCIDENTS BLESSANT DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES SONT-ILS EN AUGMENTATION À DELÉMONT ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN**

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, met l'accent sur le rôle de sensibilisation de la Police locale qui, dans la réponse à sa question écrite, n'est abordé qu'en ce qui concerne les écoles. Comme pour chaque rentrée scolaire, des panneaux ont été installés aux abords de lieux fréquentés par des enfants, invitant les automobilistes à réduire leur vitesse et à être particulièrement attentifs. De l'avis de M. Nicoulin, d'autres

campagnes de ce type pourraient être organisées sans investissement conséquent, par l'intermédiaire du *Delémont.ch* ou du site internet, où des actions périodiques de sensibilisation pourraient être prévues.

27. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.13/11 - "STATION GAZ NATUREL CARBURANT", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est satisfait.

28. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.14/11 - "APPARTEMENTS ADAPTÉS POUR FAMILLES AVEC UN ENFANT OU UN ADULTE HANDICAPÉ", CS•POP•VERTS, MME MARIE-CLAIRE GRIMM

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, est partiellement satisfaite et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, estime qu'aucun élément n'a été apporté à la question des appartements pour familles de condition modeste et elle espère que cet aspect sera pris en compte dans la politique du logement. De plus, elle invite à vérifier l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes handicapées de même que la réalisation effective d'aménagements spécifiques promis par des propriétaires.

Mme Murielle Macchi, PS, estime que les extérieurs des bâtiments communaux devraient eux aussi être étudiés, notamment les trottoirs ou les espaces verts, qui sont parfois difficilement accessibles, selon ses renseignements.

29. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.15/11 - "CHAUFFAGES ÉLECTRIQUES ET BOILERS : VERS UN USAGE PLUS RATIONNEL DE L'ÉLECTRICITÉ", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est satisfait.

30. DÉVELOPPEMENT DE LA RÉOLUTION 1.02/11 - "MAINTIEN DE LA LIAISON FERROVIAIRE DIRECTE GENÈVE / LAUSANNE - BIENNE - DELÉMONT - BÂLE", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, développe sa résolution, signée par 36 conseiller-ère-s de ville. Il estime que la ligne précitée, fortement utilisée par les Jurassiens, pourrait être menacée, étant de plus d'avis que la collaboration avec les CFF doit être suivie de manière systématique. Par sa résolution, M. Ribeaud invite le Conseil communal à entreprendre des démarches afin que cette ligne, utilisée par de nombreux habitants, personnes en formation ou touristes soit encore empruntée par des trains InterCity, dans l'intérêt du Jura, du Jura bernois et de Laufon, entre autres. Il rappelle également que les Autorités lausannoises et genevoises ont fait l'objet de critiques leur reprochant un manque de mobilisation systématique pour la sauvegarde des infrastructures et d'une desserte correspondant aux besoins locaux, raison pour laquelle il demande au Conseil de Ville d'accepter sa résolution.

M. Pierre Kohler, maire, invite le Législatif à soutenir massivement et unanimement cette résolution, vu l'importance de cette ligne ferroviaire pour le canton qui se bat depuis de nombreuses années pour son amélioration et la sauvegarde des acquis, ce qu'il a réussi jusqu'à présent. M. Kohler indique qu'un comité de soutien est en phase de constitution, sous l'égide de M. Claude Hêche, et que des contacts ont eu lieu avec M. Philippe Receveur, président du Gouvernement, ainsi qu'avec Mme Brigitte Bos, maire de Laufon. A ce titre, M. Kohler met en exergue la nécessité d'une unité parmi les cantons touchés directement par cette ligne et l'importance de trouver des alliés afin d'éviter son démantèlement, comme envisagé par les CFF et l'Office fédéral des transports, démantèlement qui, selon M. Kohler, provoquerait une surcharge des autres voies.

DECISION : la résolution 1.02/11 - "Maintien de la liaison ferroviaire directe Genève / Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle", PS, M. Marc Ribeaud, est acceptée par 36 voix, sans avis contraire.

31. **DIVERS**

M. Paul Fasel, président, accueille Mme Rébecca Léna et M. Luc Bron, qui siègent pour la première fois.

Ont été déposées : 1 question écrite
2 interpellations
1 résolution

La séance est levée à 20 h 50.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay

Delémont, le 26 septembre 2011